

MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°15 - Juillet, août, septembre 2025

MAG'

BEL ÉTÉ



SOMMAIRE

3 Edito

4 Dans l'actu

Animal totémique

Arbre de vie

Cantine

Cimetière

Concertation Citoyenne

6 Zoom sur

Budget 2025

8 En Chantier

Point travaux

Salle des fêtes

Panneaux photovoltaïques

Renforcement des lignes électriques

10 Cadre de vie

Dépôt sauvage

Stationnement abusif

Déchets ménagers

Nouvel arrêt de bus

Vidange piscine

12 Solidarité

Centre socio-culturel

Recensement des personnes fragiles

Action intergénérationnelle

14 Jeunesse

La maison des jeunes

Le CMJ

Le guide des parents

Recensement citoyen

16 Vie associative

Les amis de la Vierge

Tambourin Club Montarnéen

Les jardins de Tellus

Montarnissimo

Espoir pour un enfant

Muaythai 34

Taekwondo Cœur d'Hérault

ASMPV

20 Culture

Journées Européennes du Patrimoine

L'été à la bibliothèque

22 Parole à

23 Retour en images

24 Agenda



N° 15 - 2025

Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud
Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugens
Responsable de la publication : Laurence Durand
Crédits photos : Ville de Montarnaud - AdobeStock.

Conception et réalisation : Imprimerie BSF
Imprimé à 2100 exemplaires sur papier certifié PEFC

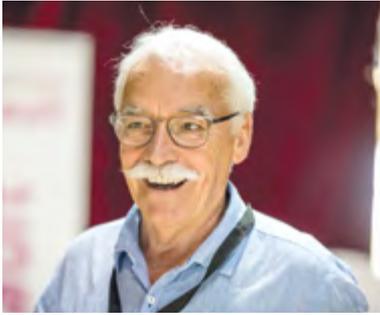
Retrouvez toutes
les informations
de votre commune
sur nos réseaux sociaux :




www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/




<https://instagram.com/villemontarnaud>



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

les élus et moi-même restons au travail dans le cadre de la dernière année de notre mandat :

- Le budget municipal 2025 :

Volontaire, important (9,5 millions d'euros), il a été voté en équilibre courant du mois d'avril 2025. Une politique dynamique de trésorerie sera mise en place, je vous recommande à cet effet de ne pas écouter les rumeurs pessimistes, colportées par certains. Nous gérons parfaitement la situation et les finances de la Commune.

- La liste des travaux s'allonge, qu'ils soient terminés, en cours ou à lancer.

Ils sont nécessaires pour le maintien de l'équipement et l'entretien de la Commune. Rendez-vous le 15 septembre pour découvrir le dernier chantier, qui est la réhabilitation de la salle des fêtes.

- Le civisme ne doit pas rester qu'un simple mot.

Notre commune ne grandira que si nous respectons le bon usage et les règlements en vigueur (pas de dépôt sauvage, pas de stationnement intempestif, une vitesse respectée, une gestion des containers individuels, le respect du travail des associations, pas de bruit diurne...).

Nous sommes en année préélectorale, merci aux nouveaux venus qui le souhaitent, de s'inscrire sur les listes électorales en Mairie.

Merci aussi à tous ceux qui, au travers des associations, font briller l'image de Montarnaud, localement et nationalement, je pense notamment à M Louis Fouquet, vice-champion de France, ce trimestre écoulé, en catégorie K1 de boxe Muaythai.

Nous entrons dans la période estivale, profitez-en !

Nous vous attendons sur les moments festifs sur Montarnaud proposés par les associations et la municipalité ainsi que sur ceux plus traditionnels que sont le bal et le feu d'artifice du 13 juillet, la cérémonie du 14 juillet et bien sûr la fête votive de mi-août.

Je vous souhaite de passer un très bon été.

Bien à vous
Jean-Pierre Pugens

ACTU

ANIMAL TOTÉMIQUE

« Lou Simbeu »

Baptême réussi pour notre taurillon, lors de la fête de la nature, de la jeunesse et des sports le 24 mai dernier. Il a aussi fait son entrée parmi les autres animaux totémiques de la région, le 8 juin, lors de la fiesta des Totems à Saint-Jean-de-Fos.



Symbole de notre village, il est le fruit d'une belle collaboration entre le Conseil des sages, l'association 'Creativ', les élèves de CM1-CM2, l'Alternateur de Saint-André-de-Sangonis, Marie-Laure Cifuentes couturière de Montarnaud, l'entreprise Authenticom, les élus et le service technique de la commune.

Lou Simbeu mesure 4 mètres de long, 1 mètre de large et 1 mètre de hauteur, sa structure a été réalisée en acier, sa tête fabriquée à l'Alternateur de Saint-André-de-Sangonis est faite de contreplaqué traité. Une toile ignifugée noire, agrémentée d'écussons représentant la ville de Montarnaud recouvre le corps du taureau.

Il déambulera désormais à chaque manifestation de notre commune au son du « Pasodoble clásico Español ».

La création d'une association « Lou Simbeu » qui manœuvre, déplace et entretient notre animal totémique est nécessaire. Merci aux volontaires qui souhaitent animer et faire vivre « Lou Simbeu » tout au long de l'année, de se rapprocher de Monique Teissier, conseillère municipale, déléguée aux sports et festivités.

L'occasion de faire de l'inter association (sportives, culturelles ou autres) et mieux s'amuser ensemble !

Monique Teissier : Tél. : 06 86 15 07 26



ARBRE DE VIE

Rond-point



Après un bon nettoyage de la sculpture et du cerclage, les agents du service technique ont minéralisé l'ouvrage en posant une toile de sol, mis du calcaire, des rochers et de la pouzzolane.

Plusieurs formes ont été imaginées : menhir, livre et dolmen.

Une dizaine de plantes (romarins, pittosporum, myrtus) agrémentent maintenant ce rond-point minéral.

CANTINE

Changement de prestataire



Dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration (cantine), la municipalité a lancé un appel d'offres pour changer de prestataire.

L'actuel fournisseur, Elior, a effectivement au terme de 3 ans, terminé sa prestation au sein des écoles de Montarnaud.

Une consultation des parents d'élèves a été organisée dans le cadre de cette démarche.

Le nouveau prestataire devrait être connu en juillet pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre.

CIMETIÈRE

Aménagement



L'objectif de la Municipalité est de rendre le cimetière plus accessible sur la partie existante et de planifier l'extension future sur l'espace communal mitoyen. La première phase qui consiste à exhumer les tombes de la zone commune par la société Aliaga est terminée.

Avec le Conseil des Sages et tout citoyen qui souhaiterait y participer, nous allons envisager la mise en place, sur la partie libérée, d'un jardin du souvenir, d'un colombarium, des cavurnes d'une part, et la création de nouvelles concessions, dont le nombre est à définir, d'autre part.

Ces travaux devront s'accompagner de l'aménagement du parking situé à l'entrée du cimetière, ainsi que des allées de circulation sur la partie haute, et du traitement et de la récupération des eaux pluviales qui inondent une partie du cimetière (bassin versant de la colline).

Des travaux qui se réalisent dans le respect, et l'optique d'humaniser au mieux ces lieux de souvenir.

CONCERTATION

Citoyenne

Les réunions de quartier reprennent du service en 2025.

Elles se dérouleront les samedis matin de 10 heures à midi :

- ➔ **Samedi 13/09** (centre ancien), à la maison des associations,
- ➔ **Samedi 20/09** (2 fontaines), à l'école élémentaire,
- ➔ **Samedi 27/09** (Champs Verts), à la maison des associations,
- ➔ **Samedi 04/10** (Pradas 1/3, côté Est), à l'école maternelle,
- ➔ **Samedi 11/10** (Pradas 2/3, côté Ouest), à l'école maternelle.



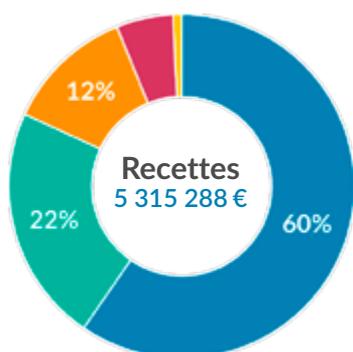
ZOOM

BUDGET 2025

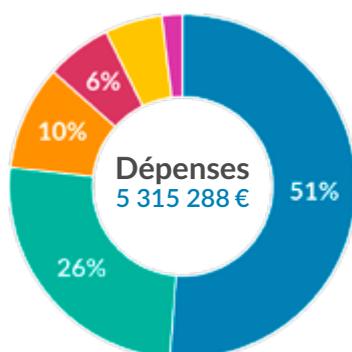
Les orientations du Budget 2025

Dans un contexte contraint et délicat pour les finances communales, notre volonté est celle de maintenir nos orientations en termes de services apportés à la population tout autant que dans les investissements prévus. Notre budget reste résolument engagé dans ces objectifs.

Fonctionnement



Impôts et taxes :	3 168 000 €
Dotations et participations :	1 183 644 €
Produits des services :	638 600 €
Excédent antérieur :	282 044 €
Autres recettes :	43 000 €



Charges de personnel :	2 721 050 €
Charges générales :	1 357 868 €
Virement à section d'invest :	523 752 €
Charges gestion courante :	325 063 €
Autres dépenses :	284 555 €
Intérêts d'emprunts :	103 000 €

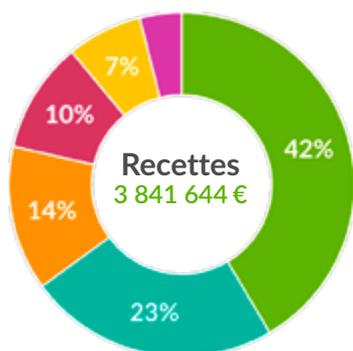
BUDGET 2025 : 9 156 932 €

 FONCTIONNEMENT : 5 315 288 €

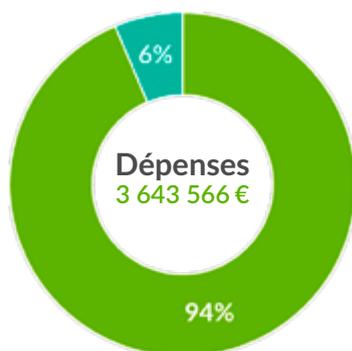
 INVESTISSEMENT : 3 841 644 €

Aucune hausse de la part communale des impôts en 2025, ce qui reste en ligne avec les engagements pris et notre volonté de venir accompagner et soutenir le pouvoir d'achat des ménages à notre niveau.

Investissement



Dotations et subventions :	1 594 538 €
Excédents de fonct capitalisés :	900 000 €
Virement de section de fonct :	523 752 €
Excédent d'invest reporté :	401 799 €
Autres recettes :	271 555 €
Produits des cessions :	150 000 €



Dépenses d'équipement :	3 411 566 €
Remboursement du capital :	232 000 €

Réalisations d'investissement

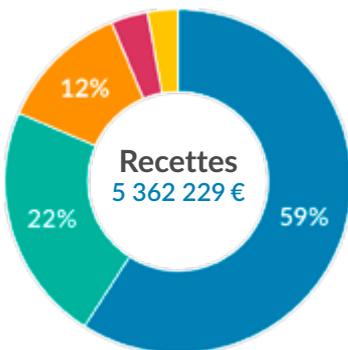
- Maison des jeunes
- Plaine des sports
- Démolition partielle de la cave
- Lot Marie-Curie
- Chemins communaux
- Route de Montpellier
- Entrée ville ZAC
- Salle des fêtes
- Rue du Château
- Rue de l'Horloge
- Rue Montante

RESULTATS 2024

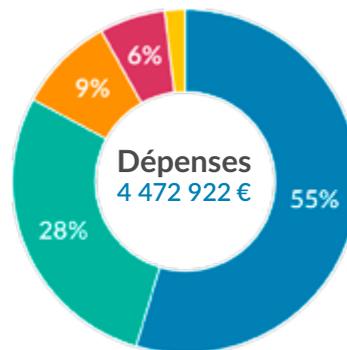
Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ce document est présenté par Monsieur le Maire.

Fonctionnement

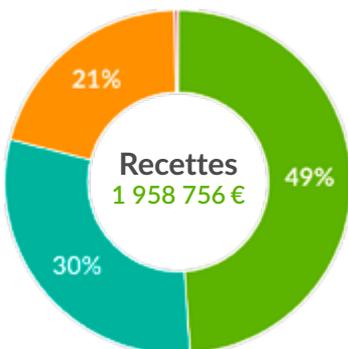


Impôts et taxes :	3 167 677 €
Dotations et participations :	1 201 567 €
Produits des services :	656 436 €
Produits des cessions :	184 415 €
Autres recettes réelles :	152 134 €

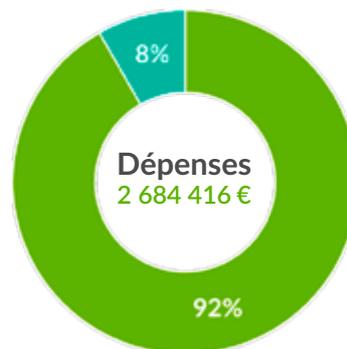


Charges de personnel :	2 441 826 €
Charges générales :	1 265 005 €
Dépenses d'ordre :	404 848 €
Charges gestion courante :	275 982 €
Interêts d'emprunts :	85 258 €

Investissement



Dotations et subventions :	957 880 €
Excédents de fonct capitalisés :	589 105 €
Recettes d'ordre :	404 848 €
Autres recettes réelles :	6 923 €



Dépenses d'équipement :	2 462 541 €
Remboursement du capital :	221 874 €

Les résultats de 2024



Réalisation des investissements

57%



Capacité de désendettement

1.82 an

- ▶ Gestion saine des frais de fonctionnement 2024.
- ▶ Accélération des dépenses d'investissement dans les prévisions envisagées.
- ▶ Résultat financier positif confirmant une bonne tenue des comptes (1 399K€).

EN CHANTIER...

POINT TRAVAUX

Fin des travaux entrée de ville Route de Saint-Paul

Ils ont permis :

- ➔ La limitation de la vitesse en entrée de ville, par la réduction des largeurs de voiries et la création de chicanes sur le plateau traversant au droit des rues Olympe de Gouges et Nelson Mandela.
- ➔ La sécurisation des déplacements en modes doux, avec la réfection de la piste cyclable, la création d'un cheminement piéton et la traversée en 2 temps de la route de Saint-Paul sur l'îlot.
- ➔ L'amélioration paysagère avec la plantation d'arbres et d'espaces verts économes en eaux et la mise en place de bancs.



Démarrage des travaux du centre ancien

1^{ère} PHASE

Le début des travaux réalisés par la CCVH est prévu en septembre 2025 avec une fin prévisionnelle estimée à début janvier 2026. Ils concerneront la totalité de la rue du Château, de la rue de l'Horloge, de la rue Montante et consistent au remplacement des canalisations :

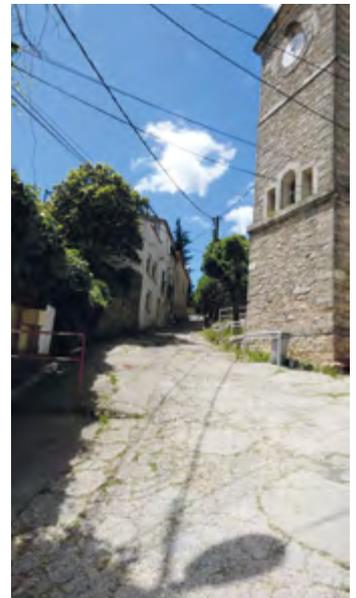
- ➔ D'alimentation de l'eau potable.
- ➔ D'évacuation des eaux usées.
- ➔ D'évacuation des eaux pluviales. Le coût des travaux est en cours d'étude. La circulation sera interdite sur l'ensemble de ces rues sur la durée des travaux. L'accès piéton sera seulement assuré pour les riverains eu égard à la largeur de la voie.

2^{ème} PHASE

Les travaux réalisés par Hérault Énergies (rues du Château, de l'Horloge et Montante) se dérouleront sur le même secteur de novembre 2025 à février 2026. Les travaux consisteront à l'enfouissement des câbles aériens. Le coût des travaux est en cours d'étude.

3^{ème} PHASE

Les travaux réalisés par la Mairie. L'appel d'offres pour les travaux de surface et d'aménagement pourrait être lancé en octobre 2025.



Travaux de la cave coopérative

Les travaux de démolition en cours prendront fin entre juillet et août. L'avant-projet définitif est prévu fin juin et la consultation des entreprises pour le 3^{ème} trimestre 2025.

La réunion du 28 juin qui aura lieu toute la journée en salle du conseil, permettra de présenter le projet aux Montarnéens, photos et plans à l'appui. Pour rappel, Tropicall Pizza a été débouté de son appel contre la Commune qui lui demandait de quitter les lieux.



Route de Montpellier

Les travaux des réseaux humides réalisés par la CCVH sont en cours (fin prévue en juillet/août) depuis l'avenue du Pradas jusqu'à la place de la fontaine. Les travaux des réseaux secs sont prévus entre juin et septembre par Hérault Energie depuis l'avenue du Pradas jusqu'à la rue Fabien Vigne.

Les travaux de voirie réalisés par la Mairie et financés par le Conseil Départemental et la Municipalité sont prévus à partir de septembre jusqu'au 1^{er} trimestre 2026 (consultation des entreprises en cours).

La réalisation permettra la réfection complète de l'avenue de Montpellier de façade à façade, et notamment :

- ➔ La réfection de la chaussée à une voie de circulation (sens unique comme actuellement),
- ➔ La création d'une large piste dédiée aux modes doux, côté Nord (trottoir et piste cyclable),
- ➔ La désimperméabilisation du caniveau béton côté Sud, par l'aménagement d'une noue paysagère plantée,
- ➔ La plantation d'arbres et la création d'espace vert.

SALLE DES FÊTES

Rénovation



Des travaux ont débuté le 9 juin dernier et consistent à une rénovation de ce bâtiment communal.

Jusqu'au 15 septembre, la salle des fêtes restera inaccessible au public, seuls les espaces extérieurs pourront être utilisés.

Le relooking de la salle se fera principalement à l'intérieur, avec les entreprises, l'extérieur a fait l'objet d'un nettoyage par les services techniques municipaux.

Les travaux consisteront en :

- La dépose de l'ensemble des lambris et des diverses conduites sur les murs, des portes de l'entrée et des sorties de secours, la pose de nouvelles isolantes et conformes à la sécurité incendie.
- La démolition des deux WC existants et la création d'un espace sanitaire symétrique à la cuisine actuelle, et un espace de rangement. La démolition de la cuisine et la remise en place d'un ensemble plus fonctionnel.
- Le sas d'entrée sera supprimé et permettra la mise en place d'un hall de 21 m².
- La salle principale sera isolée à mi-hauteur et le couronnement sera équipé d'une rampe d'ambiance LED.
- La scène comme toutes les parois créées seront traitées en peinture.
- Les siphons de sol seront rebouchés, le carrelage sera ragréé et recouvert d'un revêtement souple.
- L'ensemble des rideaux des fenêtres sera déposé et remplacé par des stores à commande électrique.
- Il est également envisagé le remplacement des fenêtres.
- L'installation électrique sera remise aux normes.
- Toutes les commandes d'éclairage seront ramenées en façade de la cuisine.
- Un espace extérieur sera créé pour le container à ordures ménagères.

**Le coût des travaux
entièrement supporté par la commune est de :
270 000€ TTC**

PHOTOVOLTAÏQUES

Panneaux



La commune a mandaté la filiale de CESML (CESML solaire) pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques :

- En toiture, avec la construction d'une couverture pour la moitié du terrain de pétanque.
- En toiture, sur une partie de l'école élémentaire Font-Mosson pour une surface totale de 1000 m².

Le projet a vocation à produire de l'énergie qui sera revendue en obligation d'achat et/ou tout ou partie consommée localement dans le cadre de l'autoconsommation collective telle que définie dans le cadre de la loi Energie Climat de novembre 2019.

**Puissance des panneaux photovoltaïques :
99.9 kWc par site.**

**Durée de l'occupation sollicitée :
30 ans à compter de la date de signature de la convention.**

- Produire de l'énergie renouvelable localement.
- Financer la construction d'un nouveau bâtiment couvert pour le terrain de pétanque.
- Alimenter les bâtiments communaux en autoconsommation collective patrimoniale.

RENFORCEMENT Des lignes électriques



Les rues de l'Aire et le lieu-dit Roque et Petrou feront l'objet de travaux réalisés et pris en charge à 100% par Hérault énergies.

Il s'agit de modifier le diamètre des câbles électriques afin d'éviter les baisses de tension actuelles.

En ce qui concerne rue de l'Aire, les travaux débiteront en juin pour une durée maximum de 4 jours et une gêne occasionnelle d'une journée, pendant laquelle des tranchées au sol seront effectuées.

Pour le lieu-dit Roque et Petrou, les travaux commenceront le 15 septembre pour une durée de 15 jours.

CADRE DE VIE

Préservons-le !

Nombreux sont les administrés qui subissent des désagréments et nous en font part lors des réunions de quartier : stationnement abusif sur le domaine public et poubelles laissées sur les trottoirs plusieurs jours après le ramassage (voire de manière permanente).

Essayons ensemble d'adopter les bons réflexes pour préserver notre environnement.

Dépôt sauvage

La Mairie et les agents municipaux constatent de plus en plus souvent la présence de gros sacs poubelles laissés au sol au pied des colonnes de tri. Une problématique croissante qui dégrade notre cadre de vie et défigure l'espace public.

Un dépôt sauvage est un abandon illégal de déchets sur la voie publique ou dans la nature. Ces actes sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Il est important de rappeler que les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs poubelles de 50 litres maximum afin d'éviter les blocages de la colonne et garantir le bon fonctionnement du service de collecte. Déposez vos déchets dans les colonnes de tri prévues à cet effet et ensemble œuvrons pour un meilleur cadre de vie.

En fonction du calendrier des jours de passage de la collecte, les bacs doivent être présentés au plus tôt la veille après 19h et rentrés au plus tard le soir du jour de passage avant 19h. Les agents de collecte et de nettoyage ne sont pas chargés de ramasser les sacs abandonnés au sol.

Poubelle laissée sur la voie publique

Dans les cas, où cela est possible, rentrez là.

L'art. R632-1 du Code pénal permet de sanctionner les infractions au règlement de collecte par une amende de 2^e classe. Après avoir constaté l'infraction par un PV, le maire peut mettre en œuvre la procédure d'amende forfaitaire (35 €) et sanctionner ainsi les troubles à l'ordre public et à la circulation engendrés par la présence de poubelles sur la voie publique (pillage par des animaux errants ou déplacement des bacs roulants).



Stationnement abusif

Pensons à bien se garer sans gêner l'autre et en lui laissant de la place à nos côtés quand cela est possible. Si vous avez un garage ou une cour, utilisez-les.

Un constat a été fait sur la commune depuis plusieurs semaines, celui du stationnement gênant ou interdit. En effet, des véhicules stationnent sur les trottoirs ou sur des places improvisées. Cela oblige les piétons à marcher sur la chaussée, et par conséquent, les mettre en danger ! Pensons aux personnes en fauteuils roulants, aux personnes enceintes et ou avec une poussette.

Pour rappel, les articles R417-10 et R417-11 du code de la route, prévoient des amendes allant jusqu'à 135 € en cas de non-respect.

Il est demandé aux personnes qui le peuvent, de garer leurs véhicules sur leur terrain (garage, grange, ...), ou sur des places de parking dédiées. Un stationnement sera considéré comme abusif si le véhicule reste immobile pendant plus de 7 jours. Le propriétaire d'un véhicule en stationnement abusif encourt les mêmes sanctions qu'un stationnement gênant.



Lutte contre l'affichage sauvage

La commune constate une augmentation des affiches collées à la hâte sur des candélabres, poteaux, murs, feux tricolores ou encore des arbres, hors l'affichage pratiqué en dehors des panneaux de libre expression ou d'emplacements réglementés est considéré comme de l'affichage **sauvage illégal**.

Très sévèrement sanctionné par le Code de l'environnement et le code de la route, la police municipale peut alors dresser des procès-verbaux de constat d'infraction. Les sanctions et amendes peuvent atteindre 3 750€ auxquels peuvent s'ajouter des frais de nettoyage ou de remise en état (article L581-3 du Code de l'environnement). **Il est nécessaire de demander une autorisation préalable à la mairie afin de pouvoir afficher en toute légalité.**

Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun.

BUS

Nouvel arrêt



Réalisé dans le cadre des travaux d'entrée de ville, l'arrêt de bus « Les Pouses » est situé à l'intersection avec la route de Saint-Paul (RD 111E1) et les avenues Olympe de Gouges et Nelson Mandela. L'arrêt concerne la ligne 617 et le transport scolaire. A la suite de la pose des poteaux, sera installé un abris-bus.

BANCS

Publics



Offrir un endroit où s'asseoir, se reposer et profiter de l'environnement, après une longue promenade ou une journée de travail, les bancs publics permettent aux usagers de se détendre et de se ressourcer. Et quoi de mieux pour favoriser les rencontres et les échanges entre les citoyens ?

Quatre bancs ont été installés par la Municipalité : 3 à l'entrée de ville et 1 à Gilbert Sénéès.

INCENDIES

Risques

Du 15 juin au 15 septembre, Montarnaud est concernée par un arrêté préfectoral de fermeture des massifs en cas de risques incendies.

Pour le massif du Causse Aumelas et les collines de la Moure : des panneaux seront affichés dans les communes.

Les activités de pleine nature concernées par ces fermetures sont la randonnée pédestre et le VTT.

FEUX DE FORÊTS Avant de vous engager dans un massif vérifiez le niveau du risque incendie

Flashez-moi



Pour connaître le niveau de risque incendie dans ce secteur

Risque incendie faible Accès autorisé	<p>Dans tous les cas quel que soit le risque :</p> <ul style="list-style-type: none">  Ne fumez pas en forêt ou dans un massif. Ne jetez pas vos mégots depuis la fenêtre de votre véhicule  N'allumez pas de feux  Ne bricotez pas à proximité des massifs ou zones inflammables
Risque incendie modéré Accès autorisé	
Risque incendie élevé Accès déconseillé	
Risque incendie très élevé Accès interdit	



Vous constatez un départ de feu ?
Contactez le 112 pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler
Contactez le 18 ou le 112

PISCINE

Vidange



Vous êtes propriétaire d'une piscine ? Attention certaines règles sont à respecter pour toute vidange.

Le principe est que les eaux de vidange des bassins de piscine sont :

- Soit épanchées sur le terrain pour infiltration naturelle et sans rejets sur les fonds voisins sachant que l'article 640 du code civil interdit toute aggravation anormale de la servitude d'écoulement des eaux entre fonds voisins.
- Soit renvoyées vers le réseau public d'eaux pluviales quand celui-ci existe, si les volume et débit de déversement des eaux de la piscine sont compatibles avec la capacité de ce réseau.
- Soit prises en charge par un vidangeur professionnel.

A noter que dans les 2 premiers cas, les eaux doivent être préalablement neutralisées de leur désinfectant (chlore, ...). L'absence de traitement des eaux pendant au moins 15 jours permet par exemple de satisfaire à cette exigence.

A noter également que le réseau d'assainissement des eaux usées n'est pas destiné à recevoir les eaux de vidange des piscines (selon le règlement de service « assainissement collectif » de la CCVH).

Et toute demande de dérogation éventuelle doit être adressée au service des eaux de la CCVH.

S'agissant enfin, en l'absence de réseau public pluvial, du rejet des eaux de vidange des piscines dans le milieu naturel superficiel (ruisseau, fossé...), il requiert l'accord préalable du service gestionnaire de ce milieu (DDTM pour les ruisseaux, Commune pour les fossés communaux...).

A noter que les eaux doivent également être préalablement neutralisées de leur désinfectant (chlore, ...), sachant que le déversement dans le milieu naturel de produits nocifs constitue une infraction à l'article L.211-2 du code de l'environnement et peut entraîner des sanctions pénales.

SOLIDARITÉ

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Projet

L'ouverture d'un centre socio-culturel sur la commune est prévue en 2027.

Pour mener cette opération au mieux et coller au plus près des besoins de la population, une concertation avec tous les Montarnéens est nécessaire. C'est pour cette raison que la commune par le biais de son CCAS vous a fait part d'un questionnaire pour connaître vos attentes, 200 retours ont été comptabilisés. Le Centre communal d'action sociale a organisé également trois permanences les jours de marché pour recueillir vos doléances et idées, ainsi qu'un temps de rencontre à la salle des fêtes.



Le but est de recueillir vos avis sur la commune, sur ce que vous pouvez améliorer ou apporter, et nous aider à co-construire des outils et des actions pour ce nouveau lieu d'accueil. A l'aide du jeu de la roue, et de questions posées nous avons établi un compte rendu.

« Un centre socio-culturel joue un rôle essentiel dans la dynamisation de la vie locale. Il est à la fois un lieu de rencontre, de création et de participation citoyenne. Sa mission est de favoriser le lien social, l'inclusion, la mixité des publics et l'accès à la culture pour tous. La fonction du centre socio-culturel est perçue comme un espace social central pour le territoire, un lieu de rencontre et de tissage de liens entre les habitants de Montarnaud ».



Les réponses soulignent l'importance des activités culturelles, des rencontres intergénérationnelles et des sorties accessibles à tous pour créer de la cohésion et renforcer le vivre-ensemble. En somme, le centre socio-culturel est pensé comme un lieu de culture, où cohabitent musique, cuisine, contes, fanfares, ateliers parent-enfant ou intergénérationnels. Il s'ancre dans le territoire, renforce la cohésion sociale et favorise l'épanouissement collectif.

La jeunesse représente un axe prioritaire, avec le besoin d'activités porteuses de sens, favorisant le respect, la solidarité et le bien-être. Il est important d'offrir des solutions concrètes pour faciliter la mobilité (transports en commun, covoiturage), de proposer

des activités physiques partagées (marche, sports mixtes seniors/jeunes) et de créer des occasions de rencontre entre générations et cultures. Les seniors doivent être pleinement intégrés dans les projets du centre, avec une attention portée à leur mobilité, leur reconnaissance et leur rôle actif dans la transmission de valeurs et de savoirs.

Ce centre fonctionnera en appui avec les associations existantes dans la Commune



CANICULE

Prévention



Recensement des personnes fragiles.

Afin de prévenir un risque de canicule, le gouvernement a mis en place un « plan canicule » qui est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre.

La mairie avec le soutien des professionnels de santé, s'engage à recenser les personnes âgées, vulnérables ou isolées afin de pouvoir les identifier clairement et leur faire bénéficier des mesures d'urgence qui seraient mises en place en cas de nouvelle vague de chaleur ou autres catastrophes naturelles.

Si vous êtes en situation d'handicap ou âgé de plus de 75 ans et si vous souhaitez vous faire recenser, vous devez vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui prendra quelques renseignements susceptibles de faciliter les éventuelles démarches d'intervention d'urgence.

Signalement de situations d'urgence.

En ce qui concerne les signalements de situations d'urgence provoquées par une éventuelle canicule, ils devront être effectués par la personne en danger ou une personne de son entourage, auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour la période de juillet à septembre au :

04 67 55 40 84 / 04 99 61 43 26
ou par mail : ccas@montarnaud.fr

Pendant les périodes d'alerte canicule le numéro vert
Canicule info service au 0800 06 66 66

HABITAT

Inclusif

APF France handicap et la Ville de Montarnaud vous invitent à
**une réunion publique de présentation
du futur Habitat Inclusif de la résidence
"L'arbre de Vie"**

Le 02 Juillet De 10h à 12h

à la maison des associations
de Montarnaud
2 Plan de la Poste

Pour toute information :

Dricia ZROURA (Mairie Montarnaud) : 04.99.61.43.23
Maïva CRESPO (APF France handicap) : 07.88.92.01.65

**Ouverte à toutes personnes intéressées
ou en recherche d'information sur ce dispositif.**

ATELIERS

Mémoires-vives

À partir du 11 septembre et jusqu'au 30 octobre, tous les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30 avec deux groupes de personnes de Montarnaud et de La Boissière.



Inscriptions par téléphone au :
04 67 55 40 84 / 04 99 61 43 26
ou par mail : ccas@montarnaud.fr

ACTIONS

Intergénérationnelles



Des élèves de l'école élémentaire, encadrés par leurs enseignants et accompagnés des membres du Conseil des Sages, ont mené en mai dernier des actions citoyennes de ramassage des déchets, dont un défi de « ramassage de mégots » sur notre commune. L'esplanade, l'espace du petit marché devant les commerces ainsi que l'aire de jeux ont été passés au peigne fin...



« Nos sacs étaient loin d'être pleins ! Les déchets les plus nombreux étaient les emballages de goûter près de l'école et les mégots. Les mégots ça pollue 2 fois. D'abord les poumons du fumeur puis la nature ».

On peut remercier les élèves et leurs enseignantes pour leur engagement éco-citoyen et leurs efforts pour la propreté du village.



JEUNESSE

MAISON DES JEUNES

Un nouveau lieu pour les adolescents

Démarrés en novembre 2024, les travaux se termineront fin juin avec une mise en fonction prévue pour la rentrée. Située à proximité du collège et de la plaine des sports, ce nouvel espace d'accueil adapté pour de nombreuses activités présente une superficie totale de 153 m².

Ce bâtiment comprend une salle principale de 100 m², plus un atelier bricolage, une cuisine, des toilettes et un bureau, agrémentés d'une terrasse extérieure avec pergola de 56 m².

L'inauguration a eu lieu le 14 juin dernier.



CMJ en action



Les conseillers municipaux jeunes (CMJ) continuent la découverte des missions de leur mandat. Après leur entrevue avec le Conseil des Sages, les jeunes élus du CMJ ont rencontré les ados de l'ALSH pour une après-midi d'échange et de partage.

Un moment organisé autour d'une animation qui a permis de mettre en avant ce que souhaitent les jeunes adolescents pour leur Maison des jeunes mais surtout pour leur village. Des idées de projets ont germé et les jeunes conseillers municipaux ont pu les récolter avec la complicité du 1^{er} Adjoint au Maire et des animateurs du Service Jeunesse.



HORAIRES soyons vigilants

La commune de Montarnaud propose une prise en charge des enfants scolarisés avant et après la journée d'école. Ces services sont assurés par les équipes municipales du service Enfance/ Jeunesse. Sur ces temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de participer à des ateliers ou des temps de jeux, encadrés par des animateurs qualifiés.

Les réservations sont obligatoires sur chaque temps d'accueil afin de permettre une organisation efficace et des accueils de qualité.

Aucun enfant ne pourra être accueilli sans inscription au service.

Le service Jeunesse a fait le constat que de façon de plus en plus régulière et malgré de nombreux rappels demeurés infructueux, certains parents ne respectent malheureusement pas l'horaire de fin de l'accueil de loisirs fixé à 18H15, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Cette situation a pour effet de contraindre l'équipe d'animation entière à se maintenir sur place jusqu'à ce que tous les enfants aient quitté les lieux, constituant, notamment, une charge financière supplémentaire importante pour la collectivité et un non-respect du règlement.

Cette situation nous impose de modifier le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires en prévoyant que le non-respect des horaires de l'Accueil du soir donnera lieu à la facturation du service par tranche d'une demi-heure pour ceux ne respectant pas les horaires.

Ce nouveau tarif de 20€ par demi-heure supplémentaire, sera applicable au 1^{er} septembre 2025.

LE GUIDE des parents

Devenir parent est une aventure aussi merveilleuse que complexe. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a élaboré le Guide des parents.

Ce livret est un outil pratique, complet et bienveillant destiné à soutenir les familles tout au long de leur parcours parental, il vous donne les clés pour vous accompagner au quotidien.

Il a été conçu pour répondre aux nombreuses questions que les parents se posent à chaque étape de la vie de leur enfant : de la naissance à l'adolescence, en passant par les besoins spécifiques et les enjeux de l'autonomie.

Un contenu riche, structuré autour de thématiques clés :

- Devenir parent et accueillir un enfant.
- Modes de garde et petite enfance.
- Scolarité, adolescence et orientation.
- Accompagnement en cas de difficultés.
- Inclusion, handicap et besoins particuliers.
- Loisirs, mobilité, logement et engagement citoyen.

Le guide recense l'ensemble des services disponibles sur le territoire de la CCVH, des crèches intercommunales aux associations de soutien parental, en passant par les accueils de loisirs et les dispositifs d'écoute. *« Ce guide a été pensé comme un compagnon de route pour les parents, pour les aider à mieux comprendre, décider et s'épanouir dans leur rôle. Il reflète notre volonté d'un territoire solidaire et à l'écoute des familles. »* David Cablat, vice-président à l'action sociale et Jean-Pierre Bertolini, vice-président à la petite enfance

Le guide des parents est disponible en mairie et téléchargeable ici :



RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire !

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

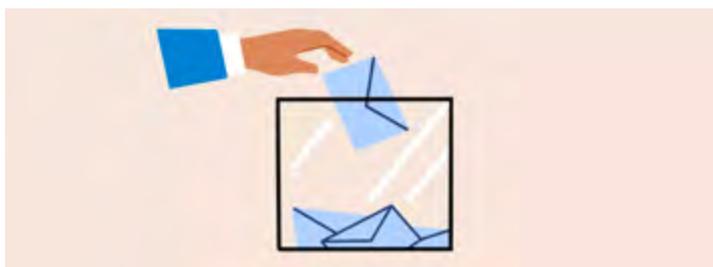


BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement, indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC, pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen : administratif, de conduite... Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

L'Insee vous inscrit automatiquement lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans, en se basant sur les informations que vous avez données lors de votre recensement citoyen. En conséquence, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recenser.



INSCRIPTION

Sur les listes électorales

Vous êtes nouvel arrivant sur la Commune ?

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part. Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez :

- Posséder la nationalité française.
- Être majeur au plus tard la veille du scrutin (1^{er} ou 2nd tour).
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal.

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne :



ou en mairie.

Renseignement au :

04 67 55 40 84

VIE ASSOCIATIVE



NOUVELLES ASSOCIATIONS

Les amis de la vierge Marie de Montarnaud

Des Montarnéens désireux de restaurer la statue de la Vierge Marie, située à l'angle du Chemin de Beauvezet et de la rue Font-Mosson, ont créé une association,

« Elle fait partie de notre patrimoine et de notre mémoire collective, aujourd'hui elle a besoin de nous » explique son président Eric Marck.

L'association fait un appel aux dons pour mener à bien cette restauration qui doit être terminée pour la procession du 15 août.

La famille Montarnéenne Marck, très impliquée dans la commune, a également rénové le mur du soutènement du carré où se trouve la Vierge.

Téléphone : 06 17 42 93 02 / 06 64 84 89 19

Mail : eric34marck@gmail.com



Tambourin club Montarnéen

L'association reprend du service !

Créée le 6 janvier 1923, et après avoir vu passer plusieurs générations, l'association est restée en sommeil depuis février 2020, en raison de la pandémie du Covid. Une équipe de Montarnéens très motivée s'est constituée pour reprendre le fonctionnement.

« Montarnaud est mon village et j'avais envie que le Tambourin reprenne vie. Pour rappel, le club Montarnéen a décroché en 2010 le titre de Champion de France ! C'était important de faire perdurer ce jeu traditionnel » explique Jean-Jacques Delacroix.

Qualifié de « véritable sport de compétition ancré dans la culture et le patrimoine » par la Fédération Française, le Tambourin est un jeu de stratégie et un sport collectif qui permet de développer agilité, rapidité, puissance et endurance physique.

C'est un jeu qui se rapproche du jeu de paume mais sans filet. Le terrain en extérieur est un rectangle en terre battue ou goudron de 80 m de long sur 20 m de large. Dans la longueur, le terrain est coupé en son milieu en deux camps par une ligne dénommée corde.



Le tambourin : un cercle, autrefois en bois, aujourd'hui en plastique renforcé d'un fil de cuivre sur lequel est tendue une toile synthétique permettant à la balle de rebondir. La tenue en main est permise par une poignée en cuir. Autrefois, on utilisait une peau d'animal tendue, en général de chèvre.

L'association a signé une convention avec l'école primaire, afin d'initier les élèves au tambourin. Chose faite les 20 mai et 6 juin. À la rentrée une dizaine de classes pourront découvrir ce sport traditionnel.

Bureau :

Président : Jean-Jacques Delacroix - Vice-président : Anthony Araujo

Secrétaire : Sophie Berlaguet - Trésorier : Sacha Dessup

Renseignements et inscriptions au : 06 31 68 39 16

JARDINS

Partagés



Le renouvellement du bureau des Jardins de Tellus date du 29 novembre 2024. Nina est la présidente et Christine, la trésorière-secrétaire.

« L'ancien président et l'ancien trésorier sont partis pour d'autres projets et personne ne voulait reprendre la direction de l'association. Nina s'est courageusement lancée et m'a demandé de l'aider pour ne pas voir les Jardins de Tellus disparaître. Nous avons collectivement nettoyé les parcelles abandonnées et les parties communes, nous avons embelli les lieux avec de nouveaux numéros de parcelles, un nouveau panneau d'accueil et des plantations de fleurs » indique Christine.

Les Jardiniers sont contents de venir dans ce lieu si proche de la nature, ils travaillent leurs muscles, ils profitent du grand air et, en levant la tête, ils ont un panorama magnifique.

Le jardinage est un loisir qui est bon pour le corps et l'esprit, avec la promesse de récolter de savoureux légumes.

Les Jardins de Tellus ont des projets pour l'année prochaine et en premier lieu, une meilleure gestion de l'eau qui reste le sujet principal.

Tél. : 06 15 03 67 11
Mail : nd76.dumas@gmail.com

MONTARNISSIMO

La joie de vivre, la jeunesse de l'esprit



L'association réunit les seniors de Montarnaud et des environs afin de leur proposer diverses activités ludiques, culturelles, sociales. Leur point commun : ils souhaitent rester jeunes et montrent un dynamisme qui fait chaud au cœur.

« En rejoignant Montarnissimo, vous aurez accès à de nombreuses activités. Tous les mardis, à la salle des fêtes, et tous les mercredis après-midi à la maison des Associations, pour organiser des après-midi ludiques, avec les fervent(e)s des jeux de société et des lotos qui se déroulent dans la bonne humeur et s'achèvent par la dégustation de quelques gourmandises. Une fois par trimestre, un repas dansant connaît un véritable succès, tout comme nos après-midi, avec un disc-jockey. Nous organisons également des après-midi cinéma, des événements culturels ainsi qu'une croisière sur le canal du Midi avec déjeuner à bord, ou des voyages d'une semaine, à des prix très raisonnables. Le pique-nique annuel à la bergerie où les repas sont servis du sac dans un esprit de partage constitue un élément marquant où tout le monde se retrouve dans une ambiance où l'humour et la fête sont de rigueur » précise le président Gérard Cabello

Malgré la diversité de leurs activités, l'association qui comprend 86 adhérents, compte dans ses rangs bien peu d'habitants des nouveaux quartiers.

Elle constitue pourtant un lieu d'intégration indiscutable au sein de notre petite ville.

Alors, les petits nouveaux, n'hésitez pas, ne soyez pas timides. Ceux qui ont fait le pas ne le regrettent pas.

Plutôt que passer la journée seul(e) ou à deux devant la télé, pourquoi ne pas venir vivre la vraie vie, dans la bonne humeur, en nous rejoignant ?

Contact
Mail : montarnissimo34@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Espoir pour un Enfant

Respectons les bénévoles !

La colonne textile et chaussures installée devant l'association, et disponible 24h/24, n'est pas une poubelle !

Le linge déposé doit être en bon état et propre.

Les bénévoles n'ont pas vocation à recevoir des vêtements sales et troués. Ces derniers sont à apporter directement dans les bacs destinés à cet usage de la déchetterie.

Jours d'ouverture des locaux :

Mardi matin pour le dépôt : 9h00 à 11h00.

Ouverture au public

Mercredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Samedi : 9h00 à 12h00.

Pour rappel, merci de ne pas stationner devant la porte.



MUAYTHAI 34

Vice-champion de France

Louis Fouquet, jeune Montarnéen licencié au club MUAYTHAI 34 Montarnaud, a brillamment participé au Championnat de France de K1 à Istres le 27 avril dernier, un événement qui a rassemblé plus de 1100 participants venus de tout le pays.

Après un parcours remarquable, Louis est parvenu jusqu'en finale du championnat de France, où il décroche la médaille d'argent et le titre de vice-champion de France.

Par son sérieux, sa détermination et son engagement sans faille, il a porté haut les couleurs de Montarnaud sur la scène nationale.

C'est une immense fierté pour notre village et une magnifique récompense pour son travail et sa persévérance.

Félicitations à Louis pour cette performance exceptionnelle, et merci de faire briller Montarnaud à travers le sport !

OCIATIVE

TAEKWONDO

Une pluie de médailles



Le dimanche 6 avril 2025, le Club Taekwondo Cœur d'Hérault a participé au 6^{ème} Open Grand Mottois.

Une compétition qui a rassemblé 300 compétiteurs de la catégorie Babies à la catégorie Vétérans avec 8 Clubs présents.

Au programme, 3 épreuves Tio ap tchagui (coup de pied sauté), parcours du combattant et combat sans touche ou avec touche suivant les catégories.

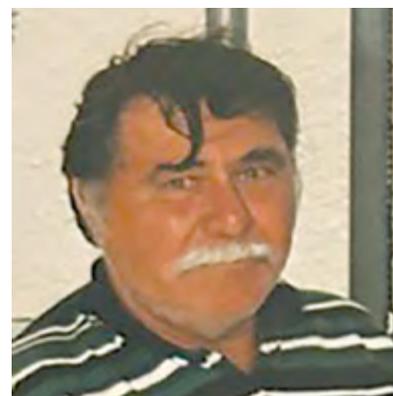


41 élèves représentaient le Club.
Ce dernier est rentré avec 76 médailles.

Une belle performance et une mention spéciale également pour l'entraîneur du club, Jessica Daynes-Santino.

ASMPV

Hommage à Gérard Guigou



Le 12 mai dernier, à l'âge de 86 ans, Gérard Guigou, s'est éteint.

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui l'ont côtoyé.

Membre du club en 1975 dès la création, il a marqué l'histoire de l'association par son engagement sans faille.

Il avait repris la présidence du club de 1993 à 2013, succédant à son frère disparu (auquel le stade rend d'ailleurs hommage par son nom) avant d'en devenir le vice-président pendant plusieurs années.

Son investissement, sa passion et son attachement au club ont durablement contribué à son développement et à son esprit familial. Il a d'ailleurs laissé un souvenir ému aux enfants et parents qui ont eu la chance de le côtoyer.

Il avait reçu, en 2013, la médaille de la ville pour la longévité de son engagement bénévole.

Il était prévu qu'il soit honoré, en compagnie d'autres personnalités importantes de l'histoire du club, lors des célébrations de ses 50 ans, le 28 juin 2025.



CULTURE...

L'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Programme

JEP 2025

Dans le cadre de la 42^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine, la Municipalité organise un week-end sur le thème national « Patrimoine Architectural ».

Les points de rendez-vous seront dans le jardin de la Salle des Fêtes.

Samedi 20 septembre :

- ➔ **09h00** : Randonnée* en direction du Pioch de Trémoulèdes (durée 3h-4h) par l'association « Rando Montarnaud » sur le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle - GR 653 (*animaux non admis même en laisse, poussettes/fauteuils non adaptés).
- ➔ **13h00** : Repas tiré du sac au retour dans le jardin de la Salle des Fêtes.
- ➔ **14h30** : Balade* gourmande et botanique par l'association Garrigue Gourmande (durée 1h30-2h) sans difficulté particulière (*animaux non admis même en laisse, poussettes/fauteuils non adaptés).
- ➔ **21h00** : Spectacle Vivant par le Théâtre Populaire Vallée de l'Hérault (TPVH) à la Salle des Fêtes. En cours de programmation.

Dimanche 21 septembre :

- ➔ **11h30** : Concert à la Chapelle Notre-Dame-du-Fort ouverte exceptionnellement pour les JEP. Programme musical par l'École de Musique Intercommunale.
- ➔ **13h00** : Repas tiré du sac au retour dans le jardin de la Salle des Fêtes.
- ➔ **14h30** : Le Trésor des Bardots 2.0. Jeu de piste familial animé et interprété par l'association « Anima Terre » (durée 2h30-3h00). Balade d'orientation patrimoniale.
- ➔ **18h00** : Clôture de la journée.

Bibliothèque : Animations sur le thème des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour chaque activité, inscription obligatoire à la Mairie jusqu'au jeudi 19 septembre.

Annulation de dernière minute, en cas de prévisions météorologiques défavorables.

Contact : Mairie de Montarnaud
04 67 55 40 84 - contact@montarnaud.fr



BIBLIOTHÈQUE Programme été 2025

Juillet

Atelier Repair Café Numérique Mercredi 9 de 10h00 à 12h00.

Vous rencontrez des petits problèmes avec votre tablette, téléphone ou ordinateur ?



Venez participer à notre Repair Café dédié au numérique ! Cet atelier est l'occasion d'apporter vos appareils et de discuter de vos problématiques informatiques du quotidien autour d'un café convivial.

Au programme : conseils, petites réparations et orientation vers des professionnels si nécessaire. Une belle manière d'apprendre, d'échanger et de partager des astuces dans une ambiance chaleureuse.

Ouvert à tous
Sans inscription, renseignements :
multimedia@montarnaud.fr
06 20 92 22 24 ou au 04 67 55 48 16

Ateliers & Co

**Du mardi 15
au vendredi 18
de 10h00 à 13h00.**



Créez ! Un soupçon de détournement de couvertures de livres avec des BookFace, une pincée de remakes de couvertures, une dose de coups de cœur, une cuillère à soupe de souvenirs à la bibliothèque. Le tout avec une louche de photos, un sachet de dessin, quelques grammes d'écriture, un brin de découpage et bien plus encore ! Venez goûter à un peu, beaucoup ou de tout, selon votre faim.

Adultes et enfants à partir de 8 ans
Inscriptions jusqu'au 11 juillet
pour une ou plusieurs matinées au 04 67 55 48 16

Août

Atelier réalité virtuelle Mercredi 27 de 16h00 à 18h00.

Venez vivre une intense expérience sensorielle dans un univers virtuel sur PS4 avec des jeux collaboratifs, immersifs, sportifs...



Tout public dès 12 ans

Septembre

Forum des associations Samedi 6 de 9h00 à 13h00.

Venez nous retrouver sur l'esplanade, ainsi que l'association Homo Ludens Associés !



Jeux de société pour les tout-petits. Mercredi 10 de 10h00 à 11h00.

Venez découvrir et apprendre à jouer à une sélection de jeux de société.



De 3 ans à 6 ans
Inscriptions jusqu'au 5 septembre au 04 67 55 48 16

Atelier, du Pop-up au Kirigami Mercredi 24 de 14h30 à 17h00.

Venez pratiquer différents types de pliages et de décorations sur la thématique de la mythologie.



A partir de 10 ans, 8 ans si accompagné d'un adulte
Inscriptions jusqu'au 19 septembre au 04 67 55 48 16

Marmottines Jeudi 25 de 10h00 à 11h00.

Chantez, écoutez, jouez. Des comptines, histoires, jeux de doigts et chansons pour les tout-petits.



De 0 ans à 3 ans
Renseignements au 04 67 55 48 16

Initiation au jeu de rôle Vendredi 26 de 18h30 à 21h30.

Vous aimez les dragons ? Immergez-vous et vivez une aventure fantastique dans un monde où les dragons ne sont pas de la mythologie.



Adultes et enfants à partir de 10 ans
Sur inscription jusqu'au 23 septembre
au 04 67 55 48 16

Fermeture estivale du lundi 4 août au lundi 25 août inclus.
Réouverture le mardi 26 août.

PAROLE À...

Tribune de l'opposition

En 2025, M. Pugens et son équipe envisage des dépenses importantes pour la destruction / rénovation de la cave coopérative et plus de 7 millions d'€ jusqu'en 2028 soit environ 50% du budget investissement pendant 4 ans ! Bien que ce projet puisse sembler attractif, il soulève des questions cruciales sur la gestion des finances publiques.

Dans un contexte où les collectivités locales sont appelées à faire des économies, investir massivement dans un tel projet peut paraître imprudent surtout si le financement se fait par l'emprunt. Prioriser ce seul projet au détriment des autres pourrait créer des déséquilibres notamment pour le centre ancien, ses habitants, ses commerçants. Est-ce pour cette raison que notre proposition de voir l'actuelle salle des fêtes rénovée ait été entendue ou alors M. Pugens et consort ont-ils des doutes dans la date de fin du chantier pharaonique de la cave coopérative. D'ailleurs, lors du conseil municipal du 28 avril 2025, des lignes de crédit auprès de deux banques ont été votées d'urgence, alors même qu'un mois plus tôt, aucune mention n'en avait été faite lors du vote du budget, de même une subvention de 1 600 000 € a été sollicitée. A quoi est destinée cette somme putative qui correspond curieusement à une ligne de crédit. Manquerait-il des fonds pour financer ce projet ?

Montarnaud Ensemble

Tribune de la majorité

La laïcité en France, c'est, dans notre précieuse République, rappelons-le, la protection du droit de croire et de celui de ne pas croire, du droit à la liberté d'exercer son culte, de ne pas l'exercer, ou de ne pas en avoir.

Notre République doit demeurer garante de cette liberté, et les croyants comme les agnostiques doivent pouvoir y vivre sereinement, sans la peur au ventre.

L'actualité voit hélas se multiplier des actes qui n'ont pas leur place dans une société laïque. La stigmatisation, la discrimination sont des poisons qui gangrènent le tissu social.

La République doit protéger tous ses enfants !

Nous sommes tous égaux en droit quelles que soient notre couleur de peau, nos origines, nos croyances, notre extraction sociale.

Veillons, chacun, chacune, à ce que cela soit la réalité, et ne devienne pas un fantôme.

Car c'est dans la diversité que se trouvent notre richesse, notre force.

Et c'est dans la diversité que se construira l'avenir.

Levons-nous contre la haine !

Et rappelons ici fortement, notre attachement à la devise figurant aux frontons de nos mairies. Portons haut et fort nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité !

Montarnaudcvous

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 24/03/2025

Adoption :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025.
- Convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions pour le traitement des avis de mise en fourrière.
- Convention de servitude avec Hérault Energies pour ouvrages de distribution d'électricité -chemin d'Aniane.
- Subvention à la ligue nationale contre le cancer dans le cadre d'octobre rose.
- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de réseau pluvial sur l'avenue de Montpellier.
- Modification du tableau des effectifs.
- Promesse de vente sur les parcelles communales cadastrées AH 13B et AH15.
- Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de l'Hérault.
- Fixation du montant de participation des communes pour les enfants scolarisés en classe Ulis.
- Démolition partielle de la cave coopérative/avenants.
- Etudes urbaines/avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec Traverses.
- Prise en charge des frais inhérents à l'exécution d'un mandat spécial.
- ZAC du Pradas approbation du modificatif n°2 au dossier de réalisation.
- Avis de la commune sur le document cadre proposé par la chambre d'agriculture dans le cadre de la loi APER.
- Approbation du compte financier unique 2024.
- Affectation du résultat 2024.

- Fixation des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2025.
- Vote du budget primitif 2025.
- Autorisation de programme/Crédits de paiement 2025-requalification du centre-ville (études urbaines).

Séance du 28/04/2025

Adoption :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.
- Modification du tableau des effectifs.
- Avis de la commune sur le projet de plan local de l'habitat de la CCVH pour la période 2025-2031.
- Modification de la composition des commissions municipales permanentes.
- Avenant n°2 à la convention de mutualisation du service ADS conclue avec la CCVH.
- Promesse unilatérale de convention d'obligation réelle environnementale avec la société CS44 représentée par Corsica Sole.
- Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire à Hérault énergies pour des travaux d'enfouissement de réseaux sur la route de Montpellier.
- Ouverture de lignes de trésorerie.



RETOUR EN IMAGES

Samedi 15 mars



Carnaval organisé par la Sauce Festiv'.
Au programme : tour du village en Corso et concours de déguisement.

Mercredi 19 mars



Atelier de fabrication de pâte à modeler organisé par la bibliothèque.

Samedi 22 mars



Ramassage citoyen.
Une trentaine de personnes ont participé à cette opération organisée par le Conseil des Sages avec le soutien de la municipalité.

Mercredi 26 mars



Atelier de bande dessinée à la bibliothèque.

Vendredi 28 mars



Journée mondiale du théâtre avec la représentation de « Un Hamlet de moins » dans le cadre de l'itinérance du théâtre des 13 vents.

Jeudi 3 avril



« Cultivons les tenailles » un spectacle sur le vécu des personnes exilées en Mairie.

Vendredi 4 avril



Baptême Tadam. Présentation du service de mobilité de la CCVH en Mairie.

Mercredi 9 avril



Atelier de création de marque page animé par la bibliothèque.

Samedi 26 avril



Jeux Inter villages, les 28 communes de la CCVH dont Montarnaud ont participé à ce moment de convivialité et de cohésion à Saint-André-de-Sangonis.

Dimanche 27 avril



Journée nationale du souvenir de la déportation.

Jeudi 8 mai



Cérémonie du 8 mai en présence des anciens combattants, de l'ANACR, des élus du CMJ et les écoliers.

Vendredi 23 mai



Temps de rencontre sur le futur projet du centre socio-culturel.

Samedi 24 mai



Beaucoup de monde pour la Fête de la nature, de la jeunesse et des sports.



AGENDA

JUILLET

Vendredi 4 de 19h à 24h



1^{ère} estivale sur l'esplanade avec la Boule Montarnéenne

Dimanche 13 à 18h30

De 18h30 à 24h00
sur le parking de la maternelle.
Jeux gonflables pour tous.
18h30 : remise des récompenses honorifiques à toutes les associations.
22h45 : Feux d'artifice tirés du skate park.
Animation musicale spéciale JJ Goldman.
Restauration assurée par le Club Taurin.

Lundi 14 à 11h30



Cérémonie du 14 juillet avec dépôt de gerbe devant la statue de la République.
Suivie d'un apéritif offert par la mairie au jardin de la salle des fêtes.

Vendredi 18 de 19h à 24h



Loto nocturne organisé par la Sauce Festiv' sur l'esplanade.

Vendredi 25 de 19h à 24h



2^{ème} Estivale sur l'esplanade avec le Club Taurin.

AOÛT

Du 15 au 17



Fête votive organisée par le Club Taurin et la municipalité. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

Du 21 au 31



14^{ème} Salon artistique Montarnéen par l'association Monarc à la maison des associations.

Dimanche 24 à 18h



81^{ème} anniversaire de libération de la France.
Au monument aux morts, en présence de l'ANACR.

Vendredi 29 de 19h à 24h



3^{ème} Estivale sur l'esplanade avec l'association la Sauce Festiv'.

SEPTEMBRE

Samedi 6 de 9h à 13h



Sur l'esplanade.

Vendredi 19 de 14h à 19h



Don du sang à la salle des fêtes.

Samedi 20 et dimanche 21

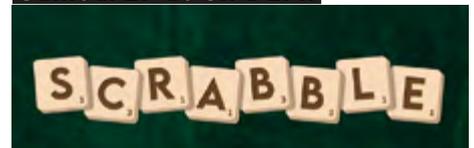


Jeudi 25 à 10h



Cérémonie d'hommage aux harkis.
Au monument aux morts.

Samedi 27 de 9h à 17h



Tournoi national de scrabble
À la salle des fêtes.